Nations Unies S/PV.3662



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3662e séance

Mercredi 8 mai 1996, à 15 h 50

New York

Président :	M. Qin Huasun	(Chine)
Membres :	Allemagne	M. Henze
	Botswana	M. Legwaila
	Chili	M. Larraín
	Égypte	M. Awaad
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Ladsous
	Guinée-Bissau	M. Queta
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wisnumurti
	Italie	M. Ferrarin
	Pologne	M. Matuszewski
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) (S/1996/328)

96-85649 (F)



La séance est ouverte à 15 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) (S/1996/328)

Le Président (*interprétation du chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Angola une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Carneiro (Angola) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), document S/1996/328.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1996/336, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Les membres du Conseil ont reçu des photocopies d'une lettre datée du 8 mai 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui sera publiée en tant que document S/1996/340.

Le premier orateur est le représentant de l'Angola, à qui je donne la parole.

M. Carneiro (Angola) (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, au nom du Gouvernement de la République d'Angola et de ma délégation, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Je tiens également à féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Juan Somavía, du travail excellent qu'il a accompli pendant sa présidence.

Depuis cinq ans maintenant, avec l'aide de l'ONU, mon gouvernement s'efforce de mettre fin à une guerre qui a ravagé mon pays pendant presque 30 ans. Cette guerre touche maintenant à sa fin mais nous avons toujours besoin de l'attention particulière de la communauté internationale dans les efforts communs que nous déployons pour ramener une paix durable en Angola. Lorsque cet objectif sera atteint, nous comptons également sur l'aide de la communauté internationale dans le cadre d'un effort encore plus grand visant à reconstruire notre pays.

Le Gouvernement angolais souhaite réitérer à cette occasion son attachement plein et inconditionnel à la paix et à la réconciliation, ainsi que son appui à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) et au Protocole de Lusaka. Bien que le processus de paix exposé dans l'Accord de Lusaka n'ait progressé que trop lentement, je crois que les paramètres nécessaires à la paix et à la réconciliation nationale ont été établis.

Nous cherchons maintenant à commencer d'établir clairement la différence entre la rhétorique et l'action concrète. Seule cette dernière nous permettra d'appliquer intégralement le Protocole de Lusaka et les arrangements conclus à Libreville entre le Président de la République d'Angola et M. Jonas Savimbi, le dirigeant de l'UNITA.

À cette occasion, j'aurais aimé être en mesure d'annoncer que mon gouvernement est satisfait de la façon dont le processus de paix est mis en oeuvre. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Les attentes créées par la réunion du Conseil de sécurité du 8 février et au cours de la réunion de Libreville, le 1er mars de cette année, ne se sont pas encore concrétisées. Nous étions convaincus en février que, après une période de trois mois, il serait possible de procéder à un examen plus positif de l'application du Protocole de Lusaka et que nous serions en mesure d'annoncer ici l'achèvement du cantonnement et du désarmement des forces de l'UNITA. Au rythme actuel, et si des mesures additionnelles ne

sont pas prises pour convaincre l'UNITA d'accélérer la démobilisation, le cantonnement ne sera pas achevé à la date prévue. Cela sera regrettable, essentiellement parce que l'endurance du peuple angolais et la patience de la communauté internationale ont atteint leurs limites.

Le Gouvernement souhaite à tout prix garder l'espoir que le processus de paix aura un résultat positif. Voilà pourquoi nous venons aujourd'hui à l'ONU, et au Conseil de sécurité en particulier, demander que des mesures diplomatiques soient prises pour persuader l'UNITA d'honorer ses engagements de sorte que nous puissions ensemble nous diriger vers la paix, le progrès, la démocratie et le bien-être de tous les Angolais.

Nous sommes convaincus que l'UNITA peut faire bien plus que ce qui a été fait jusqu'ici. Il est clair qu'à la veille de chaque réunion du Conseil de sécurité, en l'espace de 8 ou 10 jours, l'UNITA cantonne environ 10 fois plus d'hommes qu'elle ne l'a fait pendant les mois précédents. Nous pouvons en déduire que si elle doit faire face à une exigence plus énergique du Conseil de sécurité au cours des 60 prochains jours, l'UNITA achèvera enfin le cantonnement de toutes ses forces, comme prévu dans l'Accord de Lusaka et lors des rencontres de Libreville. Ainsi, seront réunies toutes les conditions de base pour poursuivre tous les objectifs politiques — la réconciliation nationale et l'unité nationale — prévus dans le Protocole de Lusaka.

Comme les membres du Conseil le savent, le Gouvernement angolais s'est acquitté des tâches mensuelles établies par la Commission conjointe. Le Gouvernement angolais a achevé de nombreuses tâches essentielles et en a également accompli d'autres de sa propre initiative, afin d'instaurer un climat de confiance lui permettant de s'acquitter des obligations qui devraient normalement incomber à l'UNITA. Nous avons retiré notre personnel militaire des positions qu'il occupait à proximité des zones de cantonnement des forces de l'UNITA. Nous achevons le cantonnement de la police d'intervention rapide. Nous avons suspendu les acquisitions d'armes et nous avons dit clairement que nous étions prêts à coopérer avec UNAVEM III à la vérification de ces faits.

Nous avons libéré tous les prisonniers de guerre.

Nous avons résilié tous nos contrats avec la société «Executive Outcomes» et rapatrié son personnel. La Commission conjointe a été invitée à vérifier cette opération.

Le Gouvernement angolais a entrepris, en concertation avec l'UNITA, d'élaborer un texte révisé de la loi d'amnistie. J'ai l'honneur d'annoncer aujourd'hui que le Parlement national a approuvé cette loi d'amnistie générale et que celle-ci a été promulguée par le Président.

Nous continuons de fournir un appui logistique et matériel à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III).

Bien que l'UNITA n'ait pas respecté les délais ni les objectifs de démobilisation pour ce qui est du niveau des effectifs, nous sommes prêts à intégrer immédiatement les troupes de l'UNITA aux Forces armées angolaises (FAA).

Nous avons effectué des missions militaires conjointes avec UNAVEM III et avec le personnel de l'UNITA pour vérifier que les forces de la FAA n'ont pas occupé des zones évacuées par l'UNITA.

Nous avons trouvé des solutions aux préoccupations exprimées par l'UNITA relatives à sa présence dans les Lundas, la région diamantifère du pays.

Nous avons renouvelé notre invitation à M. Jonas Savimbi à se joindre au Gouvernement en qualité de Vice-Président. Nous avions cru comprendre, à la suite des pourparlers de Libreville du 1er mars, que M. Savimbi accepterait un poste de Vice-Président, mais nous sommes très impatients de recevoir de lui une réponse officielle afin de pouvoir lancer un signal clair et sans équivoque d'appui à la réconciliation.

Le Gouvernement angolais a annoncé son plein appui à l'initiative encouragée par les États-Unis et 30 autres gouvernements visant à interdire l'emploi de mines terrestres. Notre soutien à cette initiative a été démontré concrètement au cours d'une cérémonie tenue le 7 mai à Huambo, à l'occasion de laquelle nous avons détruit un certain nombre de mines et autres engins explosifs. Cela a été le début d'une opération plus vaste de destruction de stocks de mines terrestres.

Ces mesures démontrent l'engagement du Gouvernement angolais envers la paix et la réconciliation. Cet engagement a été réaffirmé par le Président dos Santos dans sa dernière lettre aux membres du Conseil de sécurité.

S'il existe le moindre doute quant à notre engagement à l'égard du processus de paix, nous sommes disposés à travailler avec UNAVEM III en vue d'éclaircir toute question, problème ou situation qui pourrait ne pas être complètement transparent. La vérification par le Conseil de sécurité de notre respect total des accords contribuera à maintenir la

confiance qu'il accorde à nos intentions pacifiques et à encourager davantage le maintien du soutien précieux qu'il apporte au peuple angolais dans sa quête de paix et de prospérité.

Le Gouvernement angolais estime qu'il faut amener l'UNITA à comprendre que nous sommes à un tournant critique du processus de paix. Le Gouvernement angolais ne veut pas d'un retour à la guerre. Le Gouvernement angolais ne sera pas — je répète : ne sera pas — à l'origine d'une rupture du processus de paix. Alors que certains suggèrent que seule une pression militaire réussira à convaincre l'UNITA d'accélérer le processus de démobilisation et de démilitarisation, nous estimons que d'autres options doivent être envisagées et si nécessaire mises en oeuvre. Nous nous référons plus particulièrement aux mesures contenues dans la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité.

Le projet de résolution qui doit être approuvé répondra aux exigences minimales d'accélération du processus de paix si les dispositions qu'il comporte sont appliquées d'une manière responsable. Il mènera au progrès du processus de paix. Le Gouvernement se félicite des efforts déployés par le Conseil de sécurité et de l'excellent travail accomplis par ses membres.

S'agissant d'une date limite, nous demandons instamment au Conseil de sécurité de décider que si l'UNITA n'a pas atteint les objectifs prévus pour la démobilisation de l'UNITA et pour son intégration dans les forces armées nationales, opérations dont le calendrier et les effectifs ont été établies dans le projet de résolution, les Nations Unies devront procéder rapidement à un examen de la situation, rencontrer directement M. Savimbi, souligner l'urgence de la situation et appliquer les mesures prévues par la résolution 864 (1993).

Le processus de paix n'est pas tombé à l'eau, mais il avance trop lentement. Il ne faut pas laisser se perdre la dynamique actuelle; de même que l'on ne peut se permettre de voir disparaître la bonne volonté qui est apparue entre le Gouvernement angolais et l'UNITA au cours des négociations des derniers mois. Le Gouvernement angolais ne peut cependant continuer de rester les bras croisés, respectant unilatéralement ses propres engagements et faisant des concessions individuelles sans que la partie adverse ne fasse aucun effort significatif pour appliquer le Protocole de Lusaka.

À ce tournant crucial du processus de paix, il est important de souligner la nécessité pour UNAVEM III de ne ménager aucun effort pour garantir la sécurité dans toutes les zones évacuées par l'UNITA, afin de faciliter l'élargissement sans heurt de l'administration de l'État et d'éviter tout prétexte pouvant compromettre le processus de paix.

Nous ne saurions manquer d'exprimer notre profonde tristesse devant la mort tragique des observateurs d'UNAVEM III et d'un agent de l'OXFAM, dans la région de Catengue.

Par ailleurs, nous voudrions remercier la communauté internationale pour le soutien qu'elle a apporté au processus de paix. Nous remercions tout particulièrement le Secrétaire général M. Boutros Boutros-Ghali, son Représentant spécial en Angola et les trois États observateurs.

Enfin, nous remercions l'Organisation des Nations Unies pour l'aide humanitaire et l'assistance au déminage qui nous ont été fournies. Toutes deux sont essentielles à la stabilisation de l'Angola.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant de l'Angola pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Ferrarin (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur, d'exprimer ma profonde satisfaction de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Nous sommes certains que sous votre direction compétente, et grâce à vos qualités bien connues, nos travaux seront des plus efficaces.

En même temps, je voudrais exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Juan Somavía et à l'ensemble de la délégation du Chili pour l'excellent travail qu'ils ont accompli en dirigeant les activités du Conseil en avril.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays suivants associés à l'Union européenne se joignent à cette déclaration : la Bulgarie, Chypre, la Hongrie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie.

Au cours de la période qui s'est écoulée depuis le dernier renouvellement du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), la situation générale en Angola s'est améliorée et le processus de paix montre des signes de progrès. Les aspects les plus encourageants sont les rencontres entre les deux dirigeants et les contacts politiques réguliers entre les parties dans le cadre de la Commission conjointe. La diminution des violations du cessez-le-feu et la stabilisation progressive de

la situation militaire nous donnent également des motifs d'optimisme prudent pour l'avenir.

Mais le processus de paix est loin d'être achevé et les parties, notamment la União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), n'ont toujours pas fait preuve d'un attachement sans réserve au règlement pacifique de la guerre civile qui a ravagé le pays pendant si longtemps.

L'Union européenne est profondément préoccupée par la lenteur du rythme du cantonnement des forces de l'UNITA, lequel ne s'est accéléré qu'au cours des quelques jours précédant l'expiration du mandat d'UNAVEM III. Dans ce contexte, un problème fondamental tient au fait que tant d'éléments cantonnés soit n'ont pas d'arme, soit remettent des armes en mauvais état. Il y a à peine 15 jours, dans une déclaration présidentielle, le Conseil de sécurité a déclaré

> «le processus de cantonnement constitue un élément décisif du processus de paix et [a souligné] la nécessité qu'il doit être crédible et pleinement vérifiable.» (*S/PRST/1996/19*)

Le rapport du Secrétaire général a jeté un nouveau doute sur la volonté de l'UNITA de respecter pleinement les engagements qu'elle a pris dans le cadre du Protocole de Lusaka, et cela ne fait que renforcer nos préoccupations. Aujourd'hui, le Conseil doit lancer un message clair indiquant qu'à ce tournant décisif du processus de paix, aucune hésitation ou manoeuvre dilatoire ne sera tolérée ni impunie.

Le Gouvernement angolais doit exécuter pleinement ses propres obligations contractées dans le cadre du Protocole de Lusaka, en poursuivant le retrait de ses forces jusqu'aux casernes les plus proches et en achevant le cantonnement de la police d'intervention rapide sous la supervision d'UNAVEM.

Nous nous félicitons de la promulgation, aujourd'hui, par le Président de la République angolaise de la loi d'amnistie.

L'Union européenne appelle les deux parties à procéder sans retard au désarmement de la population civile et à faire preuve d'une meilleure collaboration avec la composante police civile d'UNAVEM III.

Le calendrier fixé par la Commission conjointe en ce qui concerne les tâches à accomplir en mai par les parties, soit ensemble soit individuellement, et par UNAVEM III doit être appliqué sans retard et intégralement. Les engagements prévus dans ce document, librement pris par les parties, sont indispensables pour créer les conditions nécessaires aux deux étapes suivantes et fondamentales du processus de paix : l'incorporation du personnel de l'UNITA dans les forces armées conjointes et la constitution du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales.

La lenteur enregistrée dans les activités de déminage est également très préoccupante. Les parties doivent coopérer pleinement, tout d'abord, en détruisant leurs stocks de mines terrestres; en permettant à UNAVEM III et aux sociétés de déminage d'opérer sans entrave et en transmettant toutes les informations dont elles disposent sur l'emplacement des champs de mines. Les démineurs formés durant les cours de déminage organisés par les Nations Unies devraient participer rapidement à des opérations sur le terrain. Le déminage est une activité d'une importance fondamentale — bien entendu pour la sécurité de la population mais aussi pour le relèvement économique du pays.

Le rapport du Secrétaire général mentionne divers actes d'agression à l'encontre du personnel des Nations Unies et d'autres fonctionnaires internationaux. Le plus grave a eu lieu à Catengue, dans la province de Benguela, faisant trois morts et un blessé grave. Les parties doivent renouveler leur engagement de garantir la sécurité de ce personnel, qui travaille au nom de l'ensemble du pays.

À mesure que le processus de paix se renforce, il devient de en plus nécessaire de mettre l'accent sur les droits de l'homme en tant qu'élément essentiel d'une société démocratique. L'Union européenne se félicite de la décision prise par le Secrétaire général de donner pour instruction à son Représentant spécial d'accorder la priorité aux questions de droits de l'homme. En outre, les nombreuses personnes déplacées dans le pays expriment de plus en plus le désir de retourner dans leur lieu d'origine. La certitude que leurs droits y seront mieux sauvegardés et aussi de disposer d'un minimum de ressources économiques grâce à la reprise progressive d'activités productives, ne peut que faciliter ce processus.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité renouvelle le mandat d'UNAVEM III pour une période de deux mois. C'est un mandat d'une brièveté inhabituelle pour la plus grande opération de maintien de la paix des Nations Unies, mais il subsiste de nombreuses incertitudes, notamment pour ce qui est des engagements pris par les dirigeants de l'UNITA. Nous pensons que le respect des engagements pris dans le cadre du Protocole de Lusaka ne seront garantis que par une pression internationale constante. L'Union européenne appuie sans réserve tout effort diplomatique visant à préser-

ver l'esprit de Lusaka, et est elle-même directement attachée à l'objectif d'une paix durable en Angola.

Enfin, je voudrais exprimer les sincères remerciements de l'Union européenne à tous ceux qui ont contribué à cette opération de maintien de la paix, qui après bien trop longtemps commence à montrer des signes de succès : le Secrétaire général et son Représentant spécial, Maître Alioune Blondin Beye, le personnel d'UNAVEM III, les trois États observateurs et les États voisins.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant d'Italie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. S'il n'y a pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Awaad (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, la délégation d'Égypte vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Nous sommes certains que votre expérience et votre savoir-faire diplomatique vous permettront de vous acquitter de cette tâche difficile et de mener les travaux du Conseil au succès. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Somavía, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour débattre de la situation en Angola. Cela reflète les préoccupations de la communauté internationale quant à la situation dans ce pays africain frère ainsi que l'intérêt qu'elle porte aux efforts de paix. Ces préoccupations découlent de la lenteur du processus de paix. La communauté internationale aimerait que les relations tendues qui existent entre les parties intéressées cèdent la place à des relations constructives fondées sur la confiance mutuelle, la coexistence et la réconciliation et que priorité soit donnée aux intérêts du pays, de manière à concrétiser l'espoir de la communauté internationale que les Angolais puissent maintenant mettre un terme à la tragédie qui dure depuis plus de deux décennies.

La délégation de l'Égypte a étudié le rapport du Secrétaire général sur la situation en Angola, et elle souhaiterait le remercier ainsi que son Représentant spécial et la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) de leurs efforts d'autant plus qu'ils s'acquittent tous de leurs tâches avec efficacité et dans des conditions particulièrement difficiles, alors même qu'ils ne bénéficient pas de l'entière coopération de l'une ou l'autre des parties.

Le rapport du Secrétaire général traite de certains aspects négatifs du règlement en Angola, en particulier l'incapacité d'achever le cantonnement des troupes de l'UNITA au cours du mandat précédent d'UNAVEM, comme prévu au paragraphe 8 du dispositif de la résolution 1045 (1996) du Conseil de sécurité, et le fait que le Gouvernement et l'UNITA n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord sur des questions de la plus haute importance, et que les deux parties s'étaient engagées à régler lors de la dernière réunion tenue à Libreville le 1er mars dernier entre le Président dos Santos et M. Savimbi.

Ces questions comprennent premièrement l'incorporation des forces de l'UNITA dans les Forces armées angolaises (FAA), mesure fondamentale qui doit être achevée dès que possible; deuxièmement, la description des postes destinés aux dirigeants militaires de l'UNITA de manière à leur assurer des postes de direction dans les nouvelles Forces armées angolaises; troisièmement, le début de la participation des représentants de l'UNITA au Parlement angolais, de façon que l'UNITA se transforme en un parti politique, processus sur lequel serait fondée la nouvelle étape de la vie parlementaire; quatrièmement, la prise de dispositions pour que les dirigeants de l'UNITA assument deux postes de vice-président et pour que toutes les parties appuient l'amnistie générale, qui a été promulguée aujourd'hui par le Parlement angolais. Ceci renforcerait le climat de confiance entre les parties.

Nous sommes également préoccupés par la paralysie dont souffrent les efforts des Nations Unies en matière de déminage évoquée dans le rapport. N'importe quel citoyen angolais affronte quotidiennement les maux et les dangers des mines terrestres, pour des raisons qui ne peuvent être justifiées à cette étape décisive du règlement. Nous approuvons l'exigence du Secrétaire général selon laquelle les deux parties devraient s'engager rapidement à coopérer pleinement aux efforts internationaux dans ce domaine. Faute de quoi, aucun développement ni aucune reconstruction véritables ne pourront commencer.

La délégation de l'Égypte voudrait rendre hommage au Gouvernement angolais pour avoir pris certaines mesures visant à la création d'un climat de confiance, en particulier le cantonnement de la police d'intervention rapide. Nous le

prions d'adopter une politique constructive et positive qui amènera l'autre partie à faire de même et qui aura pour résultat l'application de tous les points du Protocole de Lusaka. Toutes les parties en Angola doivent comprendre que l'occasion qui leur est offerte aujourd'hui grâce au déploiement de la plus importante mission des Nations Unies sur leur territoire ne doit pas être gâchée. Il existe d'autres situations de crise en Afrique et ailleurs, et d'autres régions de tension et de conflit. Pourtant, les Nations Unies n'ont pas envoyé de missions ni de forces dans ces régions; il serait très difficile de prendre une telle décision maintenant, à cause en particulier de la crise financière que traverse l'Organisation et dont les conséquences sont connues de tous. Les parties angolaises ont donc une responsabilité supplémentaire, à savoir utiliser au mieux la présence internationale sur leur territoire, ce qui encouragera la communauté internationale à continuer de fournir dans les années prochaines une assistance économique, technique et humanitaire. Il est temps que les Africains démontrent que leur cause n'est pas une cause perdue, comme certains le prétendent.

La délégation égyptienne appuie la prorogation du mandat d'UNAVEM III jusqu'au 11 juillet. Espérons que des progrès importants seront accomplis durant cette période vers un règlement satisfaisant en Angola. En conséquence, nous voterons pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant de l'Égypte des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que ma délégation s'associe aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mai. Nous sommes certains que vous dirigerez efficacement le Conseil au cours de ce mois. Ma délégation tient également à vous assurer de son entière coopération dans l'exercice de vos importantes responsabilités.

Ma délégation souhaite également exprimer ses remerciements sincères à l'Ambassadeur Somavía, Représentant permanent du Chili, pour l'excellente manière dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois d'avril.

Aujourd'hui, le débat du Conseil porte sur l'avenir de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), la plus grande opération de maintien de la paix des Nations Unies, alors que son mandat prend fin aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle nous sommes des plus reconnaissants aux auteurs du projet de résolution dont le Conseil de sécurité est maintenant saisi pour examen. Ma délégation se félicite également du rapport (S/1996/328) très détaillé du Secrétaire général du 30 avril 1996 relatif à la situation en Angola. Nous souhaitons également remercier M. Beye des efforts louables qu'il déploie en faveur de la paix dans ce pays.

Ayant étudié soigneusement le rapport sur la situation en Angola, ma délégation ne peut qu'exprimer ses regrets face au rythme extrêmement lent avec lequel évolue le processus de paix, en dépit des efforts déployés par la communauté internationale pour jeter les bases d'un règlement politique. Ma délégation est réellement gravement préoccupée par le fait que le cantonnement et le désarmement des forces de l'UNITA de façon pleinement vérifiable n'aient pas encore été réalisés comme prévu. Nous partageons pleinement le point de vue exprimé au paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution, à savoir que ce sont des éléments essentiels au succès du processus de paix. Nous pensons également que l'achèvement du casernement de la police d'intervention rapide sous la supervision d'UNAVEM III, comme cela est demandé au paragraphe 14 du dispositif, est essentiel pour faire avancer le processus de paix.

Mais beaucoup reste encore à faire. Les tâches que doivent accomplir les parties et UNAVEM III sont réellement très diverses et très nombreuses; elles vont de la remise à UNAVEM III des armes, munitions et équipements militaires au désarmement de la population civile; de la libération sans conditions de tous les prisonniers à la destruction des mines terrestres; de la démobilisation des soldats et leur réinsertion dans la société à l'incorporation des forces de l'UNITA dans les forces armées angolaises (FAA) et la constitution des forces armées unifiées.

Étant donné l'ampleur de ces entreprises, ma délégation est heureuse de noter que la Commission conjointe — l'organe principal chargé de surveiller l'application du Protocole de Lusaka — a approuvé un calendrier d'activités qui énumère les diverses tâches qui doivent être exécutées par les parties et UNAVEM III pendant le mois de mai. Il est essentiel de souligner, dans ce contexte, la nécessité, pour les parties, de prendre les mesures requises pour garantir la sécurité du personnel des Nations Unies et des autres organisations internationales, comme prévu au paragraphe 21 du dispositif du projet de résolution. Nous espérons sincèrement que ce nouveau calendrier sera fidèlement respecté.

À notre avis, tout nouveau retard dans sa mise en oeuvre, non seulement serait préjudiciable, mais pourrait même faire échouer l'ensemble du processus de paix, entravant du même coup la formation d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales, tel qu'envisagé au paragraphe 11 du dispositif du projet de résolution. Il est donc impératif que les parties fassent preuve d'une véritable volonté politique en poursuivant les négociations sur toutes les questions en suspens.

Ma délégation croit que l'application du Protocole de Lusaka devrait être facilitée par un climat propice, lequel ne peut être créé que par un ferme attachement des parties à la paix. À cet égard, les parties concernées devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre un terme à la propagande hostile, détruire leurs stocks de mines terrestres et démobiliser les ex-combattants et les réinsérer dans la vie civile.

Nous sommes parfaitement conscients du fait que ces divers aspects sont étroitement liés. Si l'on veut qu'une paix durable s'instaure en Angola, il est essentiel de s'attaquer comme il faut aux causes principales de l'insécurité. Ma délégation croit fermement qu'il importe au plus haut point de résoudre l'aspect militaire du conflit, mais qu'il est tout aussi important de créer des emplois, d'assurer la fourniture de denrées alimentaires et de logements en quantité suffisante et de revitaliser l'économie nationale de l'Angola.

À cet égard, nous approuvons pleinement le paragraphe 25 du dispositif du projet de résolution, qui engage la communauté internationale à continuer d'apporter l'assistance nécessaire pour faciliter le relèvement et la reconstruction de l'économie angolaise. Nous croyons qu'un meilleur environnement économique fournirait les conditions nécessaires au développement de l'Angola déchiré par la guerre. Par voie de conséquence, cela permettrait au processus de paix d'avancer vers la réconciliation nationale. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la convocation, par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la réunion officieuse des donateurs, qui a permis de procéder à un échange de vues sur la nécessité pour le Gouvernement d'adopter un cadre macro-économique adéquat. C'est pourquoi il conviendrait d'encourager la communauté internationale à y répondre de manière coordonnée et très variée.

Cela étant dit, ma délégation estime que le projet de résolution énonce clairement et en détail toutes les mesures que les parties doivent prendre sur la base du Protocole de Lusaka et du nouveau calendrier convenu. Bien que la délégation indonésienne et d'autres délégations comprennent parfaitement la frustration croissante de la communauté internationale, il serait approprié, étant donné l'alternative, de persévérer dans la poursuite de la paix et de proroger le mandat d'UNAVEM III pour deux mois encore, jusqu'au 11 juillet 1996. À notre avis, une prolongation perpétuelle du conflit ne rendrait pas service au peuple de l'Angola, qui a été privé de paix pendant beaucoup trop longtemps. Il incombe maintenant aux parties de s'acquitter de leurs obligations.

Compte tenu de ces considérations, ma délégation votera pour le projet de résolution.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Legwaila (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Je vous assure du plein appui et de la coopération de ma délégation pendant votre présidence. Je tiens également à rendre un hommage chaleureux à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Somavía, pour le charisme avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Il y a neuf mois, le processus de paix en Angola évoluait à un rythme encourageant, ce qui avait conduit le Conseil de sécurité à tirer la conclusion, au septième alinéa du préambule de la résolution 1008 (1995), que le processus de paix était :

> «entré dans une nouvelle phase prometteuse.»

Depuis lors, aucun mouvement rapide et consistant n'a été fait pour consolider les acquis de la période précédente. Le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/1996/328) contient une analyse complète et réaliste de la situation en Angola et de l'état des progrès, ou du manque de progrès, en ce qui concerne l'application du Protocole de Lusaka. Nous partageons l'avis exprimé par le Secrétaire général au paragraphe 33 de son rapport, à savoir que si les atermoiements de l'UNITA :

> «se poursuivent, ... ils pourraient faire échouer l'ensemble du processus de paix.»

Mon gouvernement est extrêmement préoccupé par le rythme dangereusement lent de l'application du Protocole de Lusaka. Le processus de paix en Angola reste fragile et réversible. Il nécessite l'engagement du Gouvernement angolais et de l'UNITA, non seulement pour maintenir le

cap, mais pour accélérer le rythme de sa mise en oeuvre. À cet égard, nous nous félicitons du calendrier des tâches qui doivent être accomplies en mai 1996, calendrier que le Gouvernement angolais et l'UNITA ont approuvé le 2 mai 1996. Les tâches qui doivent être achevées au cours de ce mois, telles qu'elles figurent dans le calendrier accepté par les deux parties, sont si vitales que leur exécution aurait un impact profond et positif sur le résultat des négociations concernant les dernières questions en suspens. Nous rendons hommage au Gouvernement angolais pour les efforts qu'il a faits pour s'acquitter de ses obligations au titre du Protocole de Lusaka. Ces efforts ont permis de faire avancer le processus de paix et permis également à la communauté internationale d'identifier les véritables obstacles qui s'opposent à l'instauration de la paix en Angola et de décider de la meilleure façon de s'y attaquer.

Nous encourageons le Gouvernement angolais à poursuivre son travail exemplaire en complétant le retrait des forces armées et leur cantonnement, en incorporant les soldats de l'UNITA dans les Forces armées angolaises et en commençant le désarmement de la population civile.

La lenteur avec laquelle l'UNITA procède au cantonnement de ses troupes représente le plus grand obstacle au processus de paix en Angola. Il est particulièrement préoccupant que neuf mois avant l'expiration du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), plus de la moitié des troupes de l'UNITA doivent encore être cantonnées. Il est alarmant de constater que plus de 2 000 soldats ont déserté les zones de cantonnement; pourtant, les commandants de l'UNITA estiment approprié d'empêcher le personnel d'UNAVEM III de procéder à l'appel.

La diffusion par l'UNITA d'informations négatives sur les conditions qui règnent dans les zones de cantonnement n'aide pas non plus, car elle ne sert qu'à décourager ses troupes de se rendre dans les zones de cantonnement ou à les encourager à déserter. Le cantonnement d'enfants-soldats et d'hommes âgés au crépuscule de leur vie est une autre accusation grave portée contre l'UNITA. Il en va de même pour ce qui est de la restitution des vieilles armes de l'UNITA et de la dissimulation évidente de ses véritables armes. Nous demandons à l'UNITA de suivre le bon exemple de ses compatriotes du Gouvernement angolais et d'avoir le courage et la volonté politique nécessaire pour faire avancer le processus de paix — et rapidement. Les prochains jours seront cruciaux. La crédibilité de l'attachement de l'UNITA au processus de paix est en jeu, et la communauté internationale ne peut ni comprendre ni tolérer la réticence apparente de cette partie à réaliser des progrès concrets dans le cantonnement de ses troupes.

Le projet de résolution que le Conseil de sécurité est sur le point d'adopter est l'une des résolutions les plus longues que le Conseil de sécurité ait adoptée sur la situation en Angola.

Le projet de résolution exprime la préoccupation de la communauté internationale au sujet de la nécessité pour les parties angolaises de respecter le calendrier d'application du Protocole de Lusaka. Le projet de résolution énonce correctement, aux paragraphes 10 et 11, les tâches et les objectifs précis qui doivent être réalisés si l'on veut que soient respectés des délais cruciaux. C'est cela l'essentiel — le coeur même du projet de résolution. Les perspectives de paix en Angola dépendent beaucoup de ce qui peut être réalisé dans ces domaines vitaux. Le mandat d'UNAVEM III est prorogé pour une période de deux mois, et nous croyons fermement que des progrès substantiels peuvent être réalisés durant cette période. Ce dont on a beaucoup besoin, c'est d'une réelle volonté politique de la part du Gouvernement de l'Angola et de l'UNITA, au plus haut niveau, pour éliminer tous les obstacles dans l'application de ce qui représente, au vrai sens du terme, le dernier espoir de paix en Angola — l'application du Protocole de Lusaka selon le calendrier établi.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant du Botswana des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation souhaite s'associer aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Je suis convaincu que sous votre direction, les travaux du Conseil de sécurité seront très productifs. Vous avez toute notre confiance et notre soutien dans l'exercice des responsabilités de la présidence pour le mois de mai.

Je voudrais remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Somavía, du Chili, de la sagesse et de l'efficacité avec lesquelles il a dirigé les affaires du Conseil durant le mois d'avril.

Ma délégation exprime également ses remerciements au Secrétaire général pour son rapport complet (S/1996/328) sur la situation en Angola.

Nous notons que certains faits positifs ont été enregistrés depuis la dernière fois où le mandat d'UNAVEM III a été prorogé le 8 février, y compris le quasi-achèvement du cantonnement de la police d'intervention rapide, des progrès dans le retrait des Forces armées angolaises (FAA) des zones de cantonnement et un calme relatif de la situation militaire, avec une diminution des violations du cessez-le-feu. Cependant, à ce jour, les progrès accomplis dans l'ensemble pour ce qui est de l'application du Protocole de Lusaka sont loin de répondre à nos attentes.

Il existe trois tâches vitales à accomplir pour garantir le succès du processus de paix : l'achèvement du cantonnement des troupes de l'UNITA selon le calendrier prévu, l'incorporation des soldats de l'UNITA dans les Forces armées angolaises et la police nationale, et la constitution d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Selon les nouveaux calendriers convenus entre le Président dos Santos et M. Savimbi le 1er mars à Libreville, les deux premières tâches doivent être terminées d'ici au moins de juin et la troisième d'ici à la mi-juillet.

Sur le plan crucial du cantonnement, les progrès ont été lents et inégaux. Bien que l'accélération du cantonnement des soldats de l'UNITA au cours des quelques derniers jours soit un développement bienvenu, nous regrettons que l'UNITA n'ait pas totalement achevé le cantonnement de toutes ses forces pour aujourd'hui, conformément à la résolution 1045 (1996). La nouvelle date limite pour l'achèvement du cantonnement est dans moins de deux mois, et pourtant, nous sommes à peine à la moitié de l'opération. Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général exprimée au paragraphe 33 de son rapport, à savoir que tout nouvel atermoiement dans le cantonnement des troupes de l'UNITA pourrait faire échouer l'ensemble du processus de paix. Nous demandons à M. Savimbi de respecter l'engagement qu'il a pris de terminer le cantonnement d'ici au mois de juin.

Les négociations sur l'intégration des troupes de l'UNITA dans les FAA ont également pris beaucoup de retard. Vu que la conclusion de ces négociations est cruciale pour rendre le processus de paix irréversible, c'est un véritable test pour la volonté politique et l'attachement des parties angolaises au processus de paix. Un progrès dans ce domaine est essentiel à la constitution d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Il fournira également un solide encouragement au processus de cantonnement. À cet égard, nous demandons aux deux parties de transcender leurs propres intérêts égoïstes et d'élaborer les arrangements nécessaires à la formation des forces armées unifiées d'ici au 15 mai, comme cela a été convenu dans le calendrier des activités de mai de la Commission conjointe. Nous espérons que la mission de bons offices entreprise par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alioune Blondin Beye, parviendra à amener le Gouvernement angolais et l'UNITA à se mettre d'accord sur la formation des forces armées unifiées.

La constitution du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales sera le point culminant du processus de paix. Elle implique une réforme constitutionnelle prévoyant des dispositions relatives au partage du pouvoir, y compris la description du poste devant être assumé par M. Savimbi dans le nouveau gouvernement. Les progrès dans ce domaine ne seront significatifs que s'ils sont fondés sur une confiance mutuelle entre les parties angolaises. À cet égard, nous exhortons le Président dos Santos et M. Savimbi à se rencontrer dès que possible en Angola pour résoudre toutes les questions en suspens.

Nous attachons également une grande importance à la remise en état des routes et au déminage en tant que préalables du redressement et de la reconstruction de l'Angola. UNAVEM III mérite nos félicitations et nos encouragements pour l'excellent travail qu'elle a réalisé dans ce domaine, comme cela est mentionné au paragraphe 16 du rapport du Secrétaire général. Nous sommes également d'avis qu'il faut d'urgence accélérer les efforts de déminage, et appelons les parties angolaises à coopérer activement à cette fin.

Le processus de paix angolais se trouve maintenant à un tournant décisif. Dans les jours et les semaines à venir, la volonté politique et l'engagement des parties angolaises de faire progresser le processus de paix seront durement mis à l'épreuve. UNAVEM III est actuellement la troisième opération de maintien de la paix des Nations Unies par ordre d'importance dans le monde, avec 7 200 soldats provenant de 36 États Membres, y compris la Corée. Étant donné l'engagement de l'Organisation des Nations Unies, symbolisé par le niveau des ressources qu'elle consacre à l'Angola, le Conseil ne peut se permettre de laisser s'enliser le processus de paix angolais.

Dans l'espoir que le Gouvernement de l'Angola et l'UNITA honoreront sans délai leurs engagements au titre du Protocole de Lusaka et de l'Accord de Libreville, mon gouvernement soutient la prorogation du mandat d'UNAVEM III jusqu'au 11 juillet 1996. En conséquence nous voterons pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

La communauté internationale ne peut être utile que si les parties concernées elles-mêmes s'efforcent d'arriver à la réconciliation mutuelle. Il convient de garder à l'esprit qu'une paix durable continuera de nous échapper si elle n'est pas fermement ancrée dans la volonté politique et la bonne foi des parties à s'entendre et à faire la paix l'une avec l'autre.

Enfin, ma délégation rend hommage aux hommes et femmes d'UNAVEM III pour leurs sacrifices et leur indispensable contribution à la consolidation de la paix et de la stabilité en Angola dans des conditions extrêmement difficiles.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant de la République de Corée des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Gomersall (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Avant toute chose, ma délégation voudrait vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons à la perspective d'un mois de sérénité sous votre direction. Nous remercions la présidence chilienne précédente pour la manière remarquable dont elle a dirigé le Conseil durant un mois qui fut loin d'être serein.

Le Conseil de sécurité s'est, à juste titre selon nous, solidement engagé à soutenir le processus de paix en Angola. Le projet de résolution dont nous sommes saisis représente un effort supplémentaire dans cette direction, et nous voterons en sa faveur.

Des faits nouveaux positifs ont été enregistrés dans le processus de paix depuis le renouvellement du mandat d'UNAVEM III, en février. Nous nous réjouissons de la réduction générale du niveau de la violence en Angola. La situation militaire dans le pays est demeurée stable, et une diminution du nombre de violations du cessez-le-feu a été constatée.

Mais jusqu'à présent, les résultats d'ensemble du processus de paix sont loin de répondre à nos attentes. Nous sommes profondément préoccupés par ces retards constants enregistrés dans l'application des engagements du Protocole de Lusaka qui risquent de compromettre l'ensemble du processus de paix.

Un mandat d'à peine deux mois pour UNAVEM III, qui est maintenant la plus grande opération de maintien de la paix des Nations Unies, est exceptionnel et présente des difficultés administratives évidentes pour les Nations Unies. Mais nous appuyons cette mesure inhabituelle parce que nous pensons que le processus de paix se trouve à un tournant critique et qu'il est nécessaire de faire pression sur les deux parties afin qu'elles accélèrent le rythme du processus de paix.

Cette prorogation doit donner aux deux parties la possibilité de prouver leur volonté politique de mettre en application leurs engagements souvent proclamés à l'égard du processus de paix. Le projet de résolution est complet pour ce qui est des obligations des deux parties pendant la période d'intervention. Elles doivent effectuer diverses tâches, notamment le cantonnement des forces de l'UNITA, leur démobilisation et leur intégration à l'armée angolaise, le désarmement de la population civile, le déminage et la constitution d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Nous espérons que les deux parties exécuteront leurs tâches individuelles et s'en tiendront au calendrier qu'elles ont adopté.

Le point fondamental est que pour accomplir ces tâches, les deux parties devront faire preuve de la volonté politique nécessaire. Nous pensons qu'il est donc important que le Président dos Santos et M. Savimbi restent en contact, outre les travaux entrepris au sein de la Commission conjointe.

Enfin, lors de nos discussions sur le projet de résolution, ma délégation a suggéré que le Conseil organise un débat à participation non limitée sur l'Angola, dans quatre à cinq semaines. Nous espérons que des progrès réels seront accomplis sur le terrain d'ici ce débat, en ce qui concerne les engagements auxquels les deux parties ont volontairement souscrit.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de mai. Connaissant votre vaste expérience de diplomate et vos compétences intellectuelles, ma délégation est certaine que sous votre présidence les travaux du Conseil pendant ce mois seront couronnés de succès. Nous vous offrons à vous et à toute la délégation de la Chine notre entière collaboration.

Nous souhaiterions également présenter à l'Ambassadeur Juan Somavía et à la délégation chilienne nos sincères félicitations pour l'excellent travail réalisé pendant le

mois d'avril, ce qui témoigne non seulement du talent mais aussi du professionnalisme qui caractérise la diplomatie chilienne.

Dans son rapport daté du 30 avril 1996 sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), le Secrétaire général constate que les progrès réalisés par le Gouvernement angolais et l'UNITA en vue de mettre en oeuvre les dispositions du Protocole de Lusaka sont décevants et que les parties ne se sont toujours pas acquittées de nombreuses tâches qu'ils avaient accepté de mener à bien au mois d'avril, en vue de consolider le processus de paix.

En effet, bien qu'il soit positif que le dialogue entre les parties se maintienne, que la situation militaire reste stable et que le Gouvernement angolais poursuive l'opération de cantonnement de la police d'intervention rapide et de retrait de ses forces des positions qu'elles occupaient à proximité des zones de cantonnement de l'UNITA, dans l'ensemble, la situation politique en Angola se caractérise par la lenteur dans la mise en oeuvre de divers éléments qui sont essentiels au succès du processus de paix dans ce pays.

S'il est vrai qu'au cours de ces deux derniers mois, il y a eu certains progrès dans l'application du Protocole de Lusaka, ils ne répondent pas cependant aux espoirs suscités par les engagements pris par les parties lors de la rencontre de Libreville, au Gabon, le 1er mars 1996. Il y a des retards évident dans la mise en oeuvre des calendriers successifs convenus par les parties, notamment en ce qui concerne le cantonnement de toutes les forces de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), le désarmement de ces forces et les négociations portant sur leur intégration aux Forces armées angolaises et la constitution d'un commandement militaire conjoint.

Ma délégation estime qu'il est indispensable que l'UNITA accélère le rythme du cantonnement de ses forces conformément aux dispositions de la résolution 1045 (1996) et remette à UNAVEM toutes les armes et l'équipement militaire en sa possession, car tout retard majeur dans la réalisation de ces tâches importantes a une incidence considérable sur le processus de paix et entraîne, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, une détérioration de la discipline chez les soldats de l'UNITA et un épuisement rapide des ressources des Nations Unies lorsque le séjour des troupes déjà cantonnées se prolonge. Il est également nécessaire que les parties achèvent les pourparlers militaires sur les questions en suspens au cours de ce mois, conformément au calendrier de mesures fixé par la Commission conjointe.

La situation actuelle en Angola exige que les parties adoptent des mesures concrètes pour accélérer l'application du Protocole de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et tous les engagements pris à Libreville, en réitérant leur décision de constituer un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales d'ici au mois de juillet prochain, afin d'éviter de compromettre le processus de paix.

Ma délégation estime qu'il est également nécessaire que les parties fassent preuve d'une volonté de paix résolue en collaborant aux activités de déminage, en vue de permettre la libre circulation des personnes et des biens, en détruisant les mines existantes dans leurs stocks, en désarmant la population civile et en adoptant des mesures qui garantissent la sécurité du personnel d'UNAVEM III et des organisations humanitaires opérant en Angola.

Par ailleurs, il est nécessaire de mettre un terme à la propagande hostile et, à cet égard, nous estimons qu'il est d'une importance vitale que le Gouvernement angolais facilite l'établissement d'une radio des Nations Unies qui contribue à encourager la confiance et la réconciliation nationale.

Pour ce qui est de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), ma délégation estime que sa présence, tout en étant un facteur très important pour la stabilisation de l'Angola, contribue non seulement au respect du cessez-le-feu mais joue également un rôle important dans la remise en état des routes et dans les activités de déminage. De plus, elle participe à la mise en place des activités de promotion et de respect des droits de l'homme et à l'exécution volontaire des projets humanitaires. Sa présence est par conséquent une nécessité, et aussi insatisfaisant que soit le moment pour ce qui est de l'application du Protocole de Lusaka, ma délégation approuve une prorogation de son mandat pour une période de deux mois. Nous voterons en faveur du projet de résolution, bien que nous tenions compte du fait que de nombreuses tâches restent en suspens dans le processus de paix en Angola. C'est pourquoi nous aurions préféré une période plus longue qui aurait permis à UNAVEM de mener sa mission à bon terme.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant du Honduras des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Fedotov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Étant donné que c'est la première déclaration officielle de la Fédération de Russie au Conseil de sécurité

pour ce mois, je souhaiterais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil. Nous sommes particulièrement heureux de voir présider un représentant d'un pays ami, la Chine, pays avec lequel la Russie a noué de profondes relations de coopération et de bon voisinage. Nous espérons que, sous votre direction avisée, les travaux du Conseil seront couronnés de succès.

Je voudrais également demander à la délégation du Chili de transmettre nos remerciements au Représentant permanent de son pays, l'Ambassadeur Juan Somavía, pour le travail de titan qu'il a accompli avec ses collègues le mois dernier.

Je suis également particulièrement heureux d'accueillir dans la salle du Conseil de sécurité le chef de la délégation gouvernementale angolaise, Monsieur le Ministre Carneiro, et de le remercier de sa déclaration fort détaillée.

En sa qualité de membre de la troïka des observateurs du règlement angolais, la Fédération de Russie porte un intérêt sincère au succès du processus de paix angolais, à l'arrêt, le plus rapidement possible, d'un conflit interminable et à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables, et elle n'a épargné aucun effort pour parvenir à ces objectifs.

Malheureusement, nous sommes bien loin de tout cela, comme le montre la lenteur désespérante avec laquelle est appliqué le Protocole de Lusaka. Nous sommes particulièrement préoccupés par la politique d'obstruction de l'UNITA en matière de cantonnement et de désarmement de ses forces — éléments clefs du règlement. Une fois de plus, les dirigeants de l'UNITA n'ont pas respecté leur obligation de cantonner leurs forces d'ici au 8 mai, conformément à la résolution 1045 (1996) du Conseil de sécurité.

La situation est encore aggravée par le faible niveau, tant qualitatif que quantitatif, des armes qui ont été rendues, par la décision soudaine de l'UNITA de ne pas cantonner ses troupes les plus efficaces et par les désertions en masse des militaires des zones de cantonnement. Le cantonnement hâtif par l'UNITA de soldats supplémentaires, opéré littéralement ces derniers jours et ces dernières heures, ne change rien à la situation généralement insatisfaisante qui règne dans cette région.

Aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne la représentation de l'UNITA dans le commandement intégré des Forces armées angolaises, ce qui fait obstacle à la création d'une armée unifiée et à la démobilisation des soldats qui souhaitent retourner à une vie normale. Tout cela et d'autres faits donnent à penser que l'UNITA a délibérément adopté une position malhonnête, qui menace le processus de paix.

Nous exigeons que les dirigeants de l'UNITA cessent une fois pour toutes de mettre la patience de la communauté internationale à l'épreuve et qu'ils remplissent pleinement leurs obligations de cantonner et de désarmer leurs forces, conformément au calendrier que la Commission conjointe a fixé pour mai. En raison des garanties de sécurité offertes à l'UNITA, nous estimons qu'il est inadmissible de lier le processus de cantonnement et de désarmement à d'autres questions qui sont parfois mises artificiellement au premier plan. Nous espérons que le Gouvernement de l'Angola s'acquittera des tâches du plan d'action qui lui incombent en vertu du plan d'action.

L'achèvement, le plus rapidement possible, des négociations sur l'ensemble des questions militaires est un élément important du processus de paix qui exige des efforts complémentaires des deux parties angolaises. Cela stabiliserait sensiblement la situation et ouvrirait la voie à la constitution d'une armée unifiée, à la transformation de l'UNITA en un parti politique et à la solution d'autres aspects du règlement, le point culminant de tout cela étant la constitution d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales.

Nous nous félicitons de l'amnistie proclamée par le Gouvernement de l'Angola conformément à l'Accord de Libreville, et nous estimons qu'il s'agit là d'une contribution importante au renforcement de la confiance mutuelle. Nous louons également les autres mesures prises par le Gouvernement et visant à achever le cantonnement de la police d'intervention rapide, le retrait en cours des forces des positions qu'elles occupent à proximité des zones de cantonnement de l'UNITA, la mise en oeuvre du plan de désarmement progressif de la population civile et la prise de mesures visant à accélérer le déminage et à détruire les stocks de mines terrestres.

Le Gouvernement de l'Angola doit poursuivre sans relâche la mise en oeuvre de cette politique, à laquelle les dirigeants de l'UNITA répondront par des mesures concrètes et constructives. Nous demandons au Gouvernement de l'Angola et à l'UNITA de faire la preuve de leur attachement inébranlable à la paix et d'exécuter de bonne foi les obligations auxquelles ils ont souscrit aux termes du Protocole de Lusaka et de l'Accord de Libreville.

Le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui reflète fidèlement à notre avis les problèmes les plus aigus rencontrés dans l'étape actuelle du

règlement angolais. Ce projet est extrêmement concret et ciblé; il évalue clairement l'action de chacune des parties et leur indique les tâches concrètes à exécuter dans les deux mois à venir. Il établit des paramètres appropriés en ce qui concerne la vérification de l'exécution des plans concertés par les parties angolaises et contient une mise en garde sévère contre l'inadmissibilité d'un retard du processus de paix, lequel est déjà loin de respecter le calendrier.

Nous espérons que l'adoption du projet de résolution imprimera un nouvel élan au processus de paix et en assurera l'irréversibilité.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Queta (Guinée-Bissau) : Monsieur le Président, au nom de la délégation de la Guinée-Bissau, nous voudrions, à l'instar des autres orateurs, vous présenter nos sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois de mai. Votre expérience personnelle, votre compétence et votre pragmatisme sont des garanties suffisantes pour l'accomplissement de votre tâche. Ma délégation tient donc à vous assurer, et à assurer votre délégation, de son entière collaboration.

Nous voudrions aussi remercier très sincèrement, par votre entremise, l'Ambassadeur Somavía, du Chili, et sa délégation pour la façon brillante et la sagesse avec lesquelles ils ont dirigé les travaux de notre Conseil au cours du mois d'avril.

Qu'il me soit permis de saluer et de féliciter le Ministre Carneiro de l'Angola, qui nous a honoré de sa présence à l'occasion de cette séance formelle du Conseil.

Il y a 15 jours de cela, lorsque le Conseil a examiné la situation en Angola, nous avons estimé que le processus de paix était très lent. Malheureusement, nous continuons à constater que la situation n'a pas beaucoup changé. Les progrès dans l'application du Protocole de Lusaka continuent d'être lents malgré tous les efforts louables du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de son Représentant spécial en Angola, des trois observateurs de la paix en Angola — c'est-à-dire les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et le Portugal — ainsi que de l'Organisation de l'unité africaine, pour promouvoir la paix dans ce pays. À ce propos, qu'il nous soit permis de leur rendre hommage à tous pour leur dévouement à la cause angolaise.

Malgré les progrès enregistrés ces derniers jours, selon le rapport présenté aujourd'hui par l'Ambassadeur Gharekhan, le cantonnement et le désarmement des troupes de l'UNITA, un des éléments clefs du processus de paix, ne sont pas encore achevés. La désertion d'un nombre considérable de troupes de l'UNITA des zones de cantonnement constitue aussi une de nos préoccupations.

Notre pays, la Guinée-Bissau, demande encore une fois à l'UNITA de s'acquitter d'ici au mois de juin 1996 de ses obligations de procéder sans interruption et pleinement au cantonnement de ses troupes sous vérification d'UNAVEM III et de remettre à celle-ci les armes, munitions et équipements militaires de ses troupes. D'autre part, l'UNITA doit libérer sans condition et sans plus tarder tous les prisonniers, conformément au Protocole de Lusaka.

La Guinée-Bissau se félicite des progrès réalisés par le Gouvernement angolais dans le cantonnement de la police d'intervention rapide et l'encourage tout de même à achever ces cantonnements et à continuer de retirer ses forces des positions occupées à proximité des zones de cantonnement de l'UNITA.

Nous espérons aussi que le Gouvernement angolais prendra des mesures pour ce qui est de l'établissement d'une station de radio des Nations Unies indépendante.

Plus que jamais, le Gouvernement angolais et l'UNITA notamment devraient renouveler leur engagement au processus de paix en s'acquittant strictement des obligations découlant du Protocole de Lusaka ainsi que de leur engagement pris à Libreville le 1er mars 1996, notamment : la formation rapide des Forces armées angolaises unifiées et la création d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales; la prise de mesures pour que les députés de l'UNITA puissent prendre leur place à l'Assemblée nationale; la cessation de la diffusion d'une propagande hostile; la prise de mesures publiques pour la destruction de leurs stocks de mines et le déminage de l'ensemble du pays afin de permettre la libre circulation des personnes et des biens; la prise de mesures concrètes pour garantir la sécurité de tout le personnel des Nations Unies et des autres catégories de personnel international, pour que les incidents comme ceux qui ont causé la mort de deux observateurs militaires et d'un représentant d'OXFAM le 3 avril dernier, lors d'une embuscade tendue par des assaillants armés, ne se répètent pas.

En dépit des retards dans le processus de paix en général, nous avons aussi signalé certains progrès enregistrés au cours de ces derniers mois en Angola, ce qui

nous engage à encourager encore une fois la communauté internationale à continuer de fournir l'assistance nécessaire à ce pays frère pour faciliter le relèvement et la reconstruction de l'économie angolaise, dans l'espoir que les deux parties honoreront les obligations qui leur incombent en vertu du Protocole de Lusaka.

Compte tenu de ces observations, nous voterons pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant de la Guinée-Bissau des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1996/336.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1055 (1996).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Inderfurth (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis d'emblée de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mai. Soyez assuré de notre pleine coopération. J'exprime également notre profonde reconnaissance et notre admiration à l'Ambassadeur Somavía et à sa délégation pour la façon dont le Chili a présidé le Conseil pendant le mois d'avril, accomplissant souvent le travail d'une semaine en trois jours. Nous exprimons nos sincères félicitations à l'Ambassadeur Somavía et à son équipe.

Je souhaite également la bienvenue au Ministre de l'Angola qui participe aux délibérations du Conseil aujourd'hui.

Tout au long du processus de paix, les États-Unis ont respecté leur engagement d'être le partenaire de l'Angola pour la paix. Nous avons constamment condamné les violations du Protocole de Lusaka et insisté pour que les deux parties honorent leurs engagements d'une manière transparente et globale. Nous avons également reconnu les mesures prises, de part et d'autre, pour faire avancer la cause de la paix et de la réconciliation nationale. Cette ligne de conduite, à notre avis, accroît la crédibilité du processus de Lusaka aux yeux des parties, du peuple angolais, et de la communauté internationale.

Dans cet esprit, nous devons critiquer les retards dans le cantonnement, tout en nous félicitant en même temps des progrès réalisés récemment dans le processus de cantonnement des troupes de l'UNITA. Le 6 mai, plus de 30 000 soldats de l'UNITA se sont officiellement enregistrés; on prévoit que le nombre total s'élèvera à 35 000 d'ici à la fin de la semaine, ce qui représenterait plus de la moitié des troupes déclarées de l'UNITA. Le mouvement de dernière minute des milliers de soldats vers les zones de cantonnement dans les derniers jours précédant le renouvellement du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) est typique du comportement de l'UNITA, qui avance par à-coups vers la réalisation de ses objectifs. Ce comportement n'aide pas à cimenter la foi dans l'attachement général de l'UNITA au processus de paix. Il est essentiel que l'UNITA continue le processus de cantonnement sans nouveau retard ou nouvelle interruption. À moins que de vrais soldats portant de vraies armes ne soient cantonnés, le processus de paix n'avancera pas. Il est également fondamental que le Gouvernement angolais remplisse ses obligations de retirer ses forces et d'assurer le casernement de la police d'intervention rapide, sous la supervision d'UNAVEM, sans retard ou subterfuge.

Les deux parties doivent travailler ensemble pour mettre la dernière main aux arrangements concernant l'incorporation, y compris la conclusion d'un accord au sujet des 18 généraux de l'UNITA qui doivent faire partie du commandement militaire conjoint. La date limite de leur conclusion est maintenant fixée au 15 mai — ce qui va bien au-delà de la date prévue initialement pour la fin des pourparlers militaires. Le retard a fait que certaines troupes de l'UNITA sont dans des zones de cantonnement depuis plusieurs mois. Ils ont hâte d'être soit démobilisés soit incorporés dans l'armée conjointe. Les deux parties doivent travailler ensemble pour faire en sorte que le personnel de l'UNITA quitte rapidement les zones de cantonnement temporaires.

Cette résolution reflète l'impatience continue du Conseil de sécurité à l'égard du rythme généralement lent de l'application du Protocole de Lusaka. Nous espérons que les parties honoreront les accords conclus à Libreville, et le

calendrier des activités de mai qu'elles ont librement adopté. Au cours des deux prochains mois nous espérons voir la formation d'un commandement militaire conjoint et le début d'une incorporation des forces de l'UNITA dans les Forces armées angolaises, qui est la base essentielle du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales.

Au cours des deux prochains mois, nous espérons également voir les deux parties prendre des mesures décisives sur l'un des problèmes les plus urgents auxquels l'Angola est confronté — la menace que représentent les mines terrestres. L'ONU estime qu'il y a entre 9 et 15 millions de mines terrestres en Angola. On estime que 8 millions d'Angolais, sur une population totale d'un peu moins de 13 millions de personnes, vivent dans des régions du pays infestées de mines. Le nombre exact des personnes victimes de mines en Angola est impossible à obtenir, mais les estimations actuelles relatives aux amputés oscillent entre 40 000 et 70 000, auxquelles il faut ajouter 70 000 personnes tuées par les mines terrestres. Les souffrances que ce fléau inflige aux Angolais ne cesseront pas avec l'avènement de la paix. Ces tueurs cachés continueront de hanter l'Angola pendant de nombreuses années encore, augmentant le nombre des victimes chaque semaine, détruisant des vies, des espoirs et des rêves, et ralentissant le relèvement économique. C'est pour cette raison que le Conseil, dans la déclaration du Président du 24 avril 1996 et dans la résolution d'aujourd'hui, a demandé au Gouvernement et à l'UNITA de détruire leurs stocks de mines terrestres et de commencer ce processus au moyen d'une action publique conjointe pour souligner la volonté des deux parties de se débarrasser de ces armes horribles.

Nous avons bon espoir qu'une telle action, sous la forme d'une cérémonie publique conjointe faisant intervenir la participation de responsables du Gouvernement et de l'UNITA, pourra être programmée dans un avenir proche. Nous voudrions également saluer la mesure prise hier par le Gouvernement, qui a amené à la destruction de 300 mines terrestres stockées dans la zone militaire centrale et de l'engagement pris par les dirigeants de l'UNITA de procéder de même.

Nous voudrions rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, Maître Alioune Blondin Beye, Commandant de la Force d'UNAVEM, ainsi qu'à l'ensemble du personnel d'UNAVEM III pour leur dévouement et leur travail courageux au service de la paix. Nous voudrions également manifester notre gratitude pour la générosité des pays fournisseurs de contingents, dont huit sont membres de ce Conseil.

Pour terminer, les États-Unis souhaitent rappeler une fois de plus aux parties qu'il est urgent et nécessaire de profiter de cette occasion pour ramener la paix, la réconciliation dans leur pays et assurer son relèvement. Le peuple angolais a assez souffert.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant des États-Unis pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Larrain (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée exprimer le plaisir de ma délégation de vous voir présider les travaux du Conseil. Tout en vous souhaitant plein succès dans l'accomplissement d'aussi importantes responsabilités, nous voudrions vous réitérer, ainsi qu'à votre délégation, notre appui le plus résolu. Je saisis également cette occasion pour exprimer mes remerciements sincères pour les paroles très généreuses adressées à l'Ambassadeur Somavía pour son activité en tant que Président du Conseil le mois dernier.

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général pour le rapport qu'il nous a présenté. Nous partageons l'évaluation faite dans le document, à savoir que l'évolution du processus est globalement positive et nous pensons que cela doit être dûment reconnu. Pourtant, les retards mis à concrétiser les objectifs convenus dans le Protocole de Lusaka, notamment en ce qui concerne la démobilisation, sont une source de profonde préoccupation. Il s'agit d'un problème qui doit être mis en relief par le Conseil et qui nous contraint de demander tout spécialement à l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) de prendre des mesures urgentes pour accélérer le processus, consolider les progrès réalisés jusqu'ici et atteindre les résultats auxquels la communauté internationale et le peuple angolais aspirent.

Nous déplorons en particulier la mort de deux soldats de la paix, de Jordanie et du Zimbabwe, et d'un représentant britannique d'OXFAM, intervenue au cours d'une embuscade. Nous prions le Gouvernement et l'UNITA de communiquer au Conseil de sécurité l'identité des responsables de cette attaque.

Accueillis avec enthousiasme par le Conseil, les accords importants conclus par le Gouvernement et l'UNITA au cours des pourparlers entre les principaux dirigeants ont été lamentablement reniés dans la pratique. Un premier signe indiquant que les accords rencontraient une obstruction ont été les déclarations affirmant que l'acceptation de ces accords avait été une erreur. De telles attitudes affectent sérieusement le processus et sapent

gravement la crédibilité des négociations en mettant en doute qu'elles ont été menées de bonne foi. Nous prions instamment les responsables angolais de s'abstenir de faire des déclarations qui suscitent de telles incertitudes quant à la substance des accords conclus.

L'UNITA doit assumer ses responsabilités dans des domaines déterminants tels que le cantonnement de ses forces selon le calendrier prévu et l'incorporation rapide de ses hommes dans les forces armées unifiées; et doit, dès que possible, fournir du personnel assurant les fonctions de gardes du corps des dirigeants de l'UNITA.

Les aspects qualitatifs du processus de démobilisation, notamment par rapport au type d'armes remises, indiquent un manque de bonne foi dans l'exécution des engagements, ce qui constitue également une source de préoccupation légitime pour la communauté internationale. Nous pensons que les responsables ont manqué de la volonté politique nécessaire pour faire progresser le processus de paix. Nous estimons que pour que le Conseil maintienne son appui à l'Angola, il faut que ce manque de volonté politique soit remplacé par des manifestations réelles du désir de respecter les accords conclus au cours du long processus de négociation de la paix en Angola. Un signe concret de changement démontrant une volonté de respecter les engagements serait l'établissement sans délai supplémentaire d'une station de radio des Nations Unies indépendante que ce Conseil a si souvent demandé.

Nous avons appuyé la prorogation supplémentaire de deux mois du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) parce que nous sommes suffisamment optimistes pour croire que les responsables angolais redoubleront d'efforts pour consolider le processus de paix dans ce pays et pour faire en sorte que les Nations Unies maintiennent leur présence stabilisatrice et leur appui à l'intégrité de l'Angola. Il est temps que ces dirigeants reconnaissent qu'après tant de souffrances, ce ne sont pas les dirigeants ni leurs intérêts qui importent le plus, mais le peuple angolais dans son ensemble qui aspire à la paix et à la stabilité pour ses familles. C'est cette attitude qu'attend le monde de l'Angola.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant du Chili pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Ladsous (France) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous adresser les compliments d'usage de la délégation française à l'occasion de votre accession à la présidence de notre Conseil pour le mois de mai. Par la même occasion, je voudrais adresser à l'Ambassadeur Somavía et à sa délégation nos très vifs remerciements pour la manière dont ils ont assumé la présidence du Conseil au mois d'avril.

Permettez-moi également de saluer la présence en notre sein de Son Excellence le Vice-Ministre sans portefeuille de la République d'Angola.

La délégation française s'est prononcée en faveur de la résolution que notre Conseil vient d'adopter à l'unanimité.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, la question de l'Angola depuis la signature du Protocole de Lusaka a connu des développements satisfaisants. Nous constatons en effet que les accords de paix ont conduit à l'instauration d'un cessez-le-feu durable dans tout le pays. De même, les anciens belligérants ont instauré et poursuivent un dialogue. Le Président de l'Angola, M. dos Santos, et le chef de l'União Nacional para a Independência de Angola (UNITA), M. Savimbi, ont pu se rencontrer une nouvelle fois à Libreville, le 1er mars. Les deux parties participent ensemble à la mise en oeuvre des accords en siégeant de concert au sein de la Commission conjointe qui joue un rôle actif pour assurer l'application des accords de paix. Pour toutes ces raisons, nous pensons que l'évolution de la situation en Angola va dans le bon sens et que cela mérite d'être relevé.

Cependant, il y a lieu de constater que cette évolution n'a pas été aussi rapide que nous l'aurions souhaité. Les Accords de Lusaka, les résolutions du Conseil de sécurité, les récents engagements souscrits par le Gouvernement angolais et par l'UNITA à Libreville n'ont pas été appliqués entièrement. Le processus de paix semble encore marquer le pas sur plusieurs aspects essentiels. Pourtant, il faudrait que le peuple angolais puisse constater que les promesses de ses dirigeants se sont traduites par des changements concrets dans la réalité de leur vie quotidienne.

L'arrivée en Angola de 7 200 Casques bleus qui ont déjà procédé au déminage de nombreux axes de circulation, l'oeuvre des agences humanitaires et des organisations non gouvernementales, tout cela a permis d'initier ces changements. Mais ces changements ne pourront devenir définitifs que si les parties angolaises font preuve de volonté pour appliquer l'intégralité des engagements auxquels elles ont souscrit. Malheureusement, plusieurs indices montrent que ce n'est pas tout à fait le cas.

Le principal point de blocage résulte de l'attitude de l'UNITA. Cette situation nous a été décrite à de nombreuses

reprises et le Conseil s'en est ému. Une nouvelle fois aujourd'hui, il doit le faire. Nous comprenons qu'après 20 ans de guerre, il existe encore une certaine méfiance entre ceux qui se sont combattus pendant aussi longtemps. L'UNITA, cependant, doit comprendre que la reconstitution d'un État passe nécessairement par la démobilisation de ses combattants. Il faut donc que M. Savimbi accepte sans renâcler de cantonner ses troupes et de les cantonner jusqu'aux dernières.

Ce cantonnement, en effet, est une étape cruciale pour la réussite de la paix en Angola, et l'UNITA porterait une responsabilité très lourde si cette tâche qui lui incombe devait échouer maintenant. Nous nous réjouissons des nouvelles qui viennent de nous parvenir selon lesquelles l'UNITA est désormais parvenue au cantonnement de 32 000 hommes au total. Il faut maintenant qu'elle poursuive ses efforts dans ce domaine pour permettre l'application au plus vite du reste de l'Accord de Lusaka.

De son côté, le Gouvernement, dont nous saluons les efforts pour mettre en oeuvre les accords de paix, doit continuer à faire ce qui est en son pouvoir pour restaurer la confiance et permettre ainsi la réconciliation de tous les Angolais. Il lui incombe, en particulier, d'assurer à l'avenir la sécurité dans le pays. Il disposera, à cette fin, d'une nouvelle armée et d'une nouvelle police dans laquelle il aura préalablement intégré certains éléments de l'UNITA. Surtout, il devra assurer la démilitarisation de la société angolaise et, pour ce faire, désarmer les populations civiles, et nous l'invitons à commencer cette tâche aussi vite que possible, comme cela est du reste prévu dans les accords.

Nous voulons croire que l'Angola est proche maintenant du but qu'elle s'est fixé. Beaucoup de blocages ont déjà été surmontés. Beaucoup d'autres pourraient l'être facilement si des gestes de bonne volonté étaient faits par les uns et par les autres. Nous nous félicitons à ce sujet que le Gouvernement angolais ait pris tout récemment des mesures d'amnistie, qui permettront de résoudre les derniers problèmes qui se posaient en ce qui concerne la création des forces nationales angolaises.

Nous avons pris bonne note également du calendrier qui a été mis au point par la Commission conjointe et qui concerne les actions à mener durant ce mois de mai. Nous espérons que les engagements pris à cette occasion par les parties seront respectés.

Le Conseil de sécurité a donc ainsi renouvelé aujourd'hui le mandat d'UNAVEM pour une période de deux mois. Nous voulons croire que, le 11 juillet, le Conseil n'aura pas à revenir sur les problèmes soulevés dans cette résolution que nous venons d'adopter et que l'Angola à cette date aura mis en place les institutions qui permettront à ce pays de recouvrer la démocratie et le développement.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Henze (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, comme les autres délégations, nous voudrions exprimer notre satisfaction de vous voir présider le Conseil de sécurité. Le Conseil a besoin de bons présidents s'il veut dûment accomplir sa tâche. Vous avez déjà prouvé que nous sommes en de bonnes mains. Je tiens à vous assurer de notre entière coopération.

Nous voudrions, en même temps, remercier l'Ambassadeur Somavía et ses collaborateurs de l'excellent travail qu'ils ont accompli à la présidence du Conseil au mois d'avril. Les qualités de négociateur et la force de persuasion de l'Ambassadeur Somavía étaient déjà bien connues. Il n'a fait que les confirmer en assumant ses fonctions de Président du Conseil.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Ministre qui est venu présenter au Conseil l'opinion du Gouvernement de l'Angola.

L'Allemagne a voté en faveur de la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) pour deux mois. À cet égard, l'Allemagne s'associe pleinement à la déclaration qu'a faite l'Italie au nom de l'Union européenne.

En prorogeant le mandat, la communauté internationale souligne qu'elle est disposée à promouvoir le processus de paix. Néanmoins, il faut rappeler aux deux parties en Angola que l'absence de progrès depuis le dernier renouvellement du mandat d'UNAVEM a suscité de sérieux doutes quant à la volonté de paix. Ces doutes doivent être dissipés par la pleine application du calendrier d'activités fixé pour le mois de mai, tel qu'il a été convenu dans le cadre de la Commission conjointe. Les parties doivent savoir que la communauté internationale s'attend à ce qu'elles fassent tout leur possible pour consolider la paix en Angola. Tous les moyens doivent donc être déployés pour bien faire comprendre aux deux parties au conflit quelles seraient les conséquences de la persistance de la stagnation du processus de paix. Il n'y aura pas d'opération de maintien de la paix des Nations Unies en Angola au-delà de février 1997.

Nous reconnaissons les efforts faits par le Gouvernement angolais pour s'acquitter de ses obligations découlant du Protocole de Lusaka. Nous nous félicitons, en particulier, de ce que le retrait des forces du Gouvernement des positions avancées a énormément progressé et que le cantonnement de sa police d'intervention rapide est presque achevé. Nous invitons le Gouvernement angolais à continuer dans la même voie.

En même temps, nous demandons instamment à l'UNITA de renouveler ses efforts pour respecter ses engagements. À cet égard, nous déplorons que le cantonnement des troupes de l'UNITA soit quasiment interrompu. Cela pourrait remettre en cause tout le processus de paix. L'UNITA devra accroître considérablement le cantonnement de ses unités combattantes actuelles, et pas seulement les jeunes en bas âge, et rendre la panoplie complète de ses armes. Pour faciliter ce processus, le Gouvernement allemand a fourni des abris et du matériel servant au traitement de l'eau pour les sites de rassemblement. Dans ce contexte, les deux parties doivent se rappeler que dans les provinces de Lunda le retrait des troupes gouvernementales et le cantonnement des unités de l'UNITA n'ont pas encore commencé. Cela est inacceptable.

Nous nous félicitons de ce que le dialogue entre le Président dos Santos et le Président de l'UNITA, M. Savimbi, se poursuive. Des résultats concrets doivent cependant être obtenus dans un proche avenir.

La formation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale devrait avoir lieu comme prévu. Pour cela, il faut que les représentants de l'UNITA rejoignent les rangs de l'Assemblée nationale et que l'UNITA participe au gouvernement du pays. En particulier, la question relative au poste de Vice-Président et à ses compétences devrait être résolue.

Les pourparlers militaires en cours devraient être achevés avec succès. Cela est particulièrement important étant donné que l'incorporation du personnel de l'UNITA dans les forces armées conjointes devrait stabiliser le calme relatif de la situation militaire et empêcher de nouvelles défections dans les sites de rassemblement.

L'intégration du personnel de l'UNITA à la structure administrative devrait progresser rapidement afin de prouver qu'il y aura une base solide pour le partage du pouvoir dans le pays.

Le Gouvernement allemand attache une importance particulière à la question du déminage. Nous déplorons vivement que les efforts déployés par UNAVEM pour débarrasser le pays de ce fléau, qui frappe tout particulièrement les civils innocents, continuent d'être contrecarrés, notamment par l'UNITA. Le Gouvernement angolais devrait, en outre, continuer d'inviter les organisations internationales qualifiées à participer à ces efforts, qui sont essentiels au retour des réfugiés et à la normalisation de la vie économique en Angola. La réalisation de progrès concrets en la matière est la condition de la disposition de la communauté internationale à contribuer au redressement de l'économie angolaise. Reconnaissant l'importance essentielle du déminage, le Gouvernement allemand a contribué aux activités de déminage d'UNAVEM en fournissant le personnel du contrôle de la qualité. Cela entre dans le cadre de notre assistance humanitaire au peuple angolais, qui, y compris la part allemande de l'aide fournie par l'Union européenne, s'est élevée à 90 millions de dollars pour les cinq dernières années.

Il y a lieu de lancer un appel en faveur d'un arrêt complet des livraisons d'armes à l'Angola. Ces armes ont un effet extrêmement déstabilisateur et font obstacle à l'édification de la confiance. Tout nouvel achat d'armes ne peut que susciter des soupçons quant à l'attachement de l'intéressé au processus de paix.

Enfin, la question d'une bonne gestion et d'une réforme économique doit être examinée. Tant que les intérêts légitimes d'une grande partie de la population ne seront pas examinés de manière appropriée, le mécontentement généralisé et les retards dans le retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays demeureront un obstacle sérieux au redressement politique et économique de l'Angola.

Pour terminer, je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Maître Beye, et les membres d'UNAVEM de l'excellent travail qu'ils accomplissent dans des conditions difficiles. Nous tenons également à présenter nos condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie en aidant à rétablir la paix en Angola.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant de l'Allemagne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Matuszewski (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation polonaise, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Somavía, du Chili, pour la manière

remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois d'avril. Ma délégation remercie l'ensemble de la délégation chilienne.

Je souhaite également remercier le Président de la délégation de l'Angola de l'intervention qu'il a faite cet après-midi.

Nous exprimons notre gratitude au Secrétaire général pour son excellent rapport sur la situation en Angola et sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), dont le mandat vient d'être prorogé.

Bien que la délégation polonaise se soit associée à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne, je souhaiterais saisir cette occasion pour mettre en relief certaines questions qui sont d'une importance particulière pour ma délégation.

Nous sommes encouragés de voir que les parties sont prêtes à maintenir le dialogue politique, y compris les contacts au plus haut niveau, même si, à notre avis, ils devraient devenir plus fréquents. La situation militaire reste stable et le cessez-le-feu est respecté. Ce sont également là des éléments positifs de la situation actuelle en Angola.

Le reste, néanmoins, n'incite pas à l'optimisme. Le rythme du processus de paix, comme l'a dit le Secrétaire général, est d'une lenteur décevante. Alors que trois mois se sont écoulés depuis que le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat d'UNAVEM III, les parties en Angola ont beaucoup de retard en ce qui concerne le calendrier convenu pour l'application du Protocole de Lusaka, et l'évaluation de l'ensemble de la situation actuelle en Angola est loin d'être satisfaisante.

Nous sommes inquiets, en particulier en ce qui concerne le degré de respect de l'UNITA de son obligation de cantonner ses forces. Le grand nombre de désertions des camps de cantonnement ainsi que l'état des armes remises à UNAVEM III suscitent des doutes sérieux quant aux intentions de cette partie de s'acquitter de ses engagements.

Un autre élément inquiétant est l'absence d'un accord définitif entre les deux parties sur la formation des Forces armées angolaises. Nous partageons l'avis du Secrétaire général que cela pourrait affecter l'ensemble du processus de paix. Cela semble également s'appliquer à un autre élément crucial du processus de stabilisation en Angola, à savoir, la formation d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales, qui devrait être achevée d'ici juillet.

Le déminage continue de retenir notre attention. Nous nous félicitons des progrès déjà réalisés à cet égard. Le rythme du déminage doit néanmoins être accéléré. Toute restriction imposée par l'UNITA qui entrave ce processus est totalement inacceptable.

La délégation polonaise estime que les parties intéressées ont encore, comme elles continuent de le dire, la volonté et la capacité de faire avancer le processus de paix, et qu'elles doivent, en particulier l'UNITA, accélérer l'exécution de leurs obligations.

C'est avec cela à l'esprit que nous avons voté pour la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter. UNAVEM continue d'être, à notre avis, un élément indispensable de la réalisation des conditions d'une évolution pacifique en Angola les plus favorables que puisse se permettre la communauté internationale en ce stade critique. Nous espérons que les parties mettront pleinement à profit cette nouvelle preuve de l'engagement des Nations Unies en faveur de la paix et de la prospérité en Angola. Nous attendons d'elles qu'elles respectent le mandat d'UNAVEM III et qu'elles garantissent la sécurité de son personnel ainsi que celle de tout le personnel international travaillant dans leur pays.

Enfin, la délégation polonaise appuie l'idée de tenir un débat à participation non limitée sur la situation en Angola avant l'expiration du mandat actuel d'UNAVEM III, afin d'évaluer les progrès réalisés par les parties et de débattre de questions connexes, y compris l'avenir de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant de la Pologne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Le Gouvernement chinois suit de très près le processus de paix en Angola. Le peuple angolais, qui a considérablement souffert du fléau de la guerre, attend avec impatience l'avènement de la paix. La réalisation de la réconciliation nationale et de la paix en Angola constituent non seulement l'aspiration profonde du peuple angolais, mais également l'espoir commun de la communauté internationale.

Nous sommes heureux de noter que depuis la réunion qui a eu lieu entre les Présidents Jose Eduardo dos Santos et Jonas Savimbi au début du mois de mars à Libreville, au

Gabon, le climat politique en Angola s'est amélioré. Des progrès ont notamment été réalisés dans les aspects militaires du processus de paix. Nous louons et encourageons toute mesure susceptible de créer un climat favorable au processus de paix en Angola, car la paix ne peut que servir les intérêts de tous alors que les combats ne peuvent que blesser. Un règlement définitif de la question angolaise dépendra, en dernier ressort, de la décision politique qui sera prise par les parties en Angola, en tenant compte des intérêts fondamentaux du peuple angolais.

Entre-temps, nous sommes gravement préoccupés par le retard continuel dans l'application du Protocole de Lusaka. La lenteur actuelle des progrès dans le processus de paix en Angola ne correspond pas à l'esprit du Protocole auquel sont parvenues les parties intéressées, et ce n'est pas non plus ce que souhaite la communauté internationale. Le cantonnement des forces conformément au Protocole est l'un des éléments clefs du processus de paix angolais. Tout retard sur cette question aura une incidence grave sur l'ensemble du processus de paix et ne favorisera pas la confiance entre les deux parties en présence en Angola. Nous demandons donc instamment à l'UNITA d'honorer ses engagements le plus rapidement possible en cantonnant ses forces conformément au calendrier fixé.

UNAVEM III a depuis sa création contribué considérablement au contrôle de l'application du Protocole de Lusaka, à la promotion et à la consolidation du processus de paix en Angola. Aujourd'hui, UNAVEM III est devenue la plus grande opération de maintien de la paix des Nations Unies, dont le succès ou l'échec sera un test majeur pour les Nations Unies. La délégation chinoise est très préoccupée par le milieu dans lequel elle est déployée ainsi que par la mise en oeuvre de son mandat. Nous engageons les parties intéressées en Angola à assurer de manière consciencieuse la sécurité du personnel d'UNAVEM III, et nous espérons qu'elles coopéreront pleinement avec UNAVEM III pour ramener la paix en Angola.

La question angolaise est devenue le dernier foyer de tension en Afrique australe. Nous sommes favorables à ce que la communauté internationale continue de soutenir énergiquement le processus de paix en Angola, afin de rétablir la paix et la tranquillité dans l'ensemble de l'Afrique australe.

Compte tenu de ces considérations, la délégation chinoise a voté pour la résolution qui vient d'être adoptée.

Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours été préoccupés par le destin des peuples africains et ont toujours appuyé la cause de la paix des pays africains. L'une des pierres angulaires de la politique étrangère chinoise consiste à accorder de l'importance au développement de relations amicales et de coopération avec les pays africains. Le Président chinois Jiang Zemin commence aujourd'hui sa visite dans six pays africains. Ce qui montre une fois de plus que l'amitié traditionnelle qui existe entre la Chine et le continent africain continue d'être renforcée.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 17 h 50.